



CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MAI 2010

Procès-verbal de séance

PRESENTS : Monsieur BISSON (*absent pour la délibération n° 2010-34*), Madame THOBOR, Messieurs ALLIOUX, BOYER, Madame TSEVERY, Monsieur GARCIA, Madame LENGARD, Monsieur QUESSADA, Mesdames CORRON-DEFRANCE, FABRIANO, HULIN, Monsieur ATANGANA, Mesdames BAILLY, BERARD, Mademoiselle AGBO, Messieurs SIVA, LEON, VEY, BORDERIES, DUSSILLOL.

PROCURATIONS : Madame DUCLAU pour Madame THOBOR, Monsieur FLAHAUT pour Madame HULIN, Monsieur BIANCHI pour Madame LENGARD, Madame REMILI pour Madame CORRON-DEFRANCE, Monsieur CHEUCLE pour Monsieur GARCIA, Madame MARTIN pour Madame TSEVERY, Madame FANON pour Monsieur BISSON (*absente pour la délibération n° 2010-34*), Madame ARNAL pour Monsieur DUSSILLOL.

ABSENTS : Monsieur DIALLO, Madame MASSARD, Monsieur NIANE, Mesdames ROMERO, MAHE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mademoiselle AGBO.

LA SEANCE EST OUVERTE A 20 H 40

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **ADOpte à l'unanimité**, le procès verbal de la séance du 22 mars 2010.
- **PREND ACTE** des décisions prises par le maire conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).
- **INFORME** le conseil municipal de la mise à disposition de personnel communal au profit de l'association Ludo-Lieusaint.
- **DECLARE à la majorité de 25 voix pour et 3 abstentions (Messieurs BORDERIES, DUSSILLOL, Madame ARNAL)**, le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part, les résultats ainsi constatés sont conformes au compte administratif de l'ordonnateur, le compte de gestion 2009 du Receveur Municipal est approuvé. (*délibération n° 2010-32*)

En préalable à l'examen du projet de délibération portant sur l'adoption du compte administratif, Jean-Marie Borderies prend la parole. Il sollicite Michel Bisson pour que ce dernier propose au Conseil Municipal le huis clos sur ce point, au motif d'éléments relatifs à la gestion financière de la collectivité sur l'exercice 2009 qu'il souhaite communiquer aux seuls membres du conseil Municipal.

Après avoir dans un premier temps rappelé les modalités de mise en œuvre du huis clos en Conseil municipal, Michel Bisson tient d'abord à exprimer son étonnement quant à cette saisine.

Il rappelle son attachement et celui de ses collègues élus à conduire leur action dans la transparence et l'échange démocratique avec les Lieusaintais.

Aussi et après avoir entendu l'argumentation défendue par Jean-Marie Borderies, Michel Bisson rejette la demande de huis clos..

Jean-Marie Borderies acte la réponse et précise que la présence du public l'oblige à une réserve d'expression sur un point, il indique qu'en l'absence de réponses précises et légales aux points qu'il va soulever, il pourrait saisir les juridictions compétentes.

- **DECIDE à la majorité de 23 voix pour, 1 voix contre (Monsieur BORDERIES) et 2 abstentions (Monsieur DUSSILLOL, Madame ARNAL), D'APPROUVER** le compte administratif dont les balances se présentent comme suit :

	Mandats	Titres	Solde
FONCTIONNEMENT	13 858 841,32 €	15 157 096,63 €	1 298 255,31 €
INVESTISSEMENT	5 099 455,49 €	5 329 999,76 €	230 544,27 €
Excédent de fonc. 2008		1 459 564,81 €	1 459 564,81 €
Déficit d'inv. 2008	374 976,60 €		- 374 976,60 €
Restes à réaliser	4 954 669,63 €	4 729 474,13 €	- 225 195,50 €
Total FONCTIONNEMENT	13 858 841,32 €	16 616 661,44 €	2 757 820,12 €
Total INVESTISSEMENT	10 429 101,72 €	10 059 473,89 €	- 369 627,83 €

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser, **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus. (*délibération n° 2010-33*)

Jean-Marie Borderie dénonce la gestion communale sur l'exercice 2009. Il remet en cause le montant des indemnités perçues par le Maire les conseillers municipaux délégués, la mise à disposition de salles familiales à certains élus de la commune, l'aide municipale apportée à certaines associations.

En réplique, Michel Bisson précise que des éléments de réponse complets, concernant les points précités, seront communiqués à l'ensemble des élus du Conseil municipal dans des délais brefs.

- **DECIDE à la majorité de 25 voix pour et 3 abstentions (Messieurs BORDERIES, DUSSILLOL, Madame ARNAL),** le calcul du besoin de financement de la section d'investissement est le suivant :

	INVESTISSEMENT	Recettes	Dépenses
A	Recettes 2009	5 329 999,76 €	
B	Dépenses 2009		5 099 455,49 €
C	Déficit d'inv. 2008		374 976,60 €
D = B + C - A	Déficit d'inv. 2009		144 432,33 €
E	Restes à réaliser en recettes	4 729 474,13 €	
F	Restes à réaliser en dépenses		4 954 669,63 €
G = D - E + F	Besoin de financement de la section d'investissement		369 627,83 €

le conseil municipal affecte pour partie l'excédent de fonctionnement 2009 à la couverture du déficit cumulé de la section d'investissement de l'exercice 2009, pour un montant de 369 627,83 € à l'article 1068, la somme de 144 432,33 €, correspondant au déficit d'exécution reporté en investissement, est affectée à l'article non budgétaire 001, le solde de l'excédent de fonctionnement 2009, soit un montant de 2 388 192,29 € est affecté à l'article non budgétaire 002. (*délibération n° 2010-34*)

- **DECIDE à la majorité de 25 voix pour, 1 voix contre (Monsieur BORDERIES) et 2 abstentions (Monsieur DUSSILLOL, Madame ARNAL), D'ADOPTER** le budget supplémentaire 2010 tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, tel qu'annexé à la présente, **DIT** que la section de fonctionnement s'équilibre à **2 388 443,13 €**, **DIT** que la section d'investissement s'équilibre à **8 105 979,74 €**, **DIT** que le présent budget est voté au niveau du chapitre en fonctionnement et en investissement. (*délibération n° 2010-35*)

Jean-Marie Borderies dénonce le montant excessif de l'ajustement de la cotisation SMITOM et s'interroge sur le fait qu'aucune somme n'ait été inscrite concernant le futur centre culturel.

S'agissant de l'équipement culturel, Michel Bisson précise que ce point sera traité en conseil municipal de fin juin.

- **DECIDE à l'unanimité, AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation des entreprises selon les dispositions prévues par le code des marchés publics, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants et tous les documents relatifs à cette affaire, **DIT** que les crédits seront inscrits au budget de la commune de Lieusaint, **AUTORISE** Monsieur le Maire à ester en justice pour tout contentieux se rapportant à cette affaire. (*délibération n° 2010-36*)
- **DECIDE à l'unanimité,** le montant de la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité est calculé en prenant le seuil de population totale de la commune issu du recensement en vigueur, le montant de la redevance pour occupation du domaine public est fixé au taux maximum prévu au décret n°2002-409 du 26 mars 2002, ce montant sera revalorisé automatiquement au 1er janvier de chaque année, proportionnellement à l'évolution de l'indice INSEE x « Services d'ingénierie, études techniques », FB0D 7112020005T, la formule de calcul de la redevance est donc :

$$R = ((0,381 \times \text{population}) - 1204) \times \text{In} / \text{Io}$$

Avec R la redevance, In la valeur de l'indice Ingénierie de l'année et Io la valeur d'origine de l'indice. (*délibération n° 2010-37*)

- **DECIDE à l'unanimité, DE CREER** au tableau des effectifs, à compter du 1^{er} juin 2010, les postes suivants :

Catégorie A

Filière administrative : 1 poste d'attaché territorial principal

Catégorie B

Filière technique : 1 poste de technicien supérieur

Catégorie C

Filière administrative : 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Filière Animation : 7 postes d'adjoints d'animation de 2^{ème} classe

Filière technique : 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Filière médico-sociale : 2 postes d'agents spécialisés des écoles maternelles de 1^{ère} classe

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif de l'année de référence. (*délibération n° 2010-38*)

Monsieur Borderies souligne le décalage entre les effectifs budgétaires et les postes réellement pourvus.

- **DECIDE à l'unanimité, D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux maximum auprès du Conseil Général de Seine-et-Marne pour la réalisation de ce projet et à déposer le dossier de demande de subvention afférent, Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire. (*délibération n° 2009-39*)

- **DECIDE à l'unanimité, DE POURSUIVRE** en 2010 l'opération « Ville Vie Vacances » par la mise en place des axes de travail sous énoncés :

- Aider le jeune à initier, construire et réaliser des projets, à travers des activités diverses et plus particulièrement sur des supports de type séjours et sorties découvertes,
- Développer l'accès à l'information pour le public jeunes mais aussi pour l'ensemble de la population par l'intermédiaire d'un outil d'accès aux technologies de l'information,
- Impliquer les jeunes dans des actions évènementielles et ponctuelles,
- Poursuivre l'action en milieu ouvert qui favorise la mise en place de repère, de terrain d'activité de proximité sous l'appellation animation de rue.

Avec une attention particulière portée :

- Sur le ciblage du public en privilégiant les jeunes qui ne partent pas en vacances,
- Sur la dynamique à mettre en place pour impliquer les jeunes dans la conception et la réalisation d'un projet,
- Sur la réflexion autour de la places des jeunes filles, notamment les plus de 15 ans au sein des actions,
- Sur le développement des partenariats locaux,
- Sur l'accessibilité financière,
- Sur la mixité pendant les activités,
- Sur l'implication des parents, des associations, et des habitants dans les activités extra-scolaires des jeunes,
- Sur la découverte du département (lieux touristiques, itinéraires découvertes en forêt...),
- Sur la formation des encadrants,
- Sur l'information santé avant les départs en vacances (risques sur le Sida, MST, prise de médicaments etc....).

Propositions : les actions suivantes seront présentées dans le cadre de la demande de subvention 2010 :

- Séjours
- Stages sportifs
- Animations culturelles, artistiques et patrimoniales / Ouverture de l'été
- Promotion de la Santé
- Projet d'autofinancement des jeunes

Actions	Les activités	Les lieux	Les dates	Nombre de jeunes
Séjours	Kayak, voile, spéléologie, escalade, VTT, tir à l'arc, baignade, ski nautique, canyoning, swin golf, visite du patrimoine, cirque, piscine, course d'orientation, minigolf, danse	Lathus Saint-Rémy (Vienne), Argelès-sur-Mer (Pyrénées Orientales), Etretat (Seine Maritime), Bar-sur-Seine (Aube), Chamouille (Oise), Sallertaine (Vendée)	Juillet et Août 2010	88 jeunes de 7 à 18 ans

Actions	Les activités	Les lieux	Les dates	Nombre de jeunes
Stages sportifs	Pêche Equitation Activités physiques de pleine nature Golf Multiactivités (football, thèque...) Raid Périgord	Canal d'Ormoy de Lieusaint Centre Equestre de Lésigny Golf de Lieusaint et Lésigny Equipements sportifs de Lieusaint Dordogne	Juillet et août 2010	82 jeunes de 8 à 18 ans

Actions	Les activités	Les lieux	Les dates	Nombre de jeunes
Animations culturelles, artistiques et patrimoniales / Ouverture de l'été	Proposer des animations culturelles, artistiques et patrimoniales pendant les périodes de vacances scolaires. Promouvoir les activités estivales de la jeunesse auprès des jeunes et des familles lors d'un temps festif.	Espace Jeunesse Parc de l'Eglise	Juillet / Août 2010 Vacances de Toussaint 2010 Vacances de Noël 2010	150 jeunes de 11 à 18 ans et 50 familles 50 jeunes 50 jeunes

Actions	Les activités	Les lieux	Les dates	Nombre de jeunes
Promotion de la santé	Sensibiliser et informer le public jeune sur les conduites à risques	Parc de l'Eglise Espace Jeunesse	Juillet / Août 2010 Vacances de Toussaint 2010 Vacances de Noël 2010	15 jeunes par mercredi 15 jeunes par séance 15 jeunes par séance

Actions	Les activités	Les lieux	Les dates	Nombre de jeunes
Projet d'autofinancement des jeunes	Appui financier (de 100 à 250 euros pour les projets individuels et collectifs) et accompagnement tout au long du projet	Espace jeunesse	Juillet / Août 2010 Vacances de Toussaint 2010 Vacances de Noël 2010	10 jeunes de 16 à 18 ans

D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des organismes financeurs pour obtenir des subventions dans le cadre du dispositif « Opération Ville Vie Vacances » 2010. (*délibération n° 2010-40*)

- **DECIDE à l'unanimité, DE DEMANDER** à Monsieur le Président du Conseil général l'attribution d'une subvention au taux maximal, au titre de la restauration des registres d'état-civil étant précisé que celle-ci peut atteindre 15 % HT du devis. (*délibération n° 2010-41*)
- **DECIDE à l'unanimité, DE PASSER** une convention avec l'association Comité de jumelage, **DIT** que les missions afférentes d'une part à la municipalité et d'autre part au Comité de jumelage sont définies dans le cadre de la dite convention, **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention et tout acte afférent. (*délibération n° 2010-42*)

Michel Bisson tient à saluer la qualité du partenariat entre les services municipaux et le Comité de jumelage à la rédaction de cette convention.

- **DECIDE à l'unanimité, DE POSER** sur le monument aux morts une plaque portant l'inscription ci-dessous ainsi que les noms des onze membres de l'équipage :

A la mémoire des onze membres de l'équipage américain du « Windy City Challenger », forteresse volante abattue au dessus de la commune de Lieusaint par des chasseurs allemands le 14 juillet 1943, provoquant la mort de sept aviateurs au retour d'une mission de bombardement sur la base de Villacoublay.

Georges C. CARRUTHERS (prisonnier de guerre), Joseph F. DEVINE (mort de combat), Joseph L.P. DUBE (mort au combat), Harold J. FEDORA (prisonnier de guerre), George L. FRIEND (prisonnier de guerre), Sidney LESNEAU (mort au combat), Arthur C. LEWIS (mort au combat), Kenneth V. MEYER (mort au combat), Charles H. OTIS (prisonnier de guerre), John H. PERKINS (mort au combat), Joseph C. WENDELL (mort au combat),

DIT que cette plaque sera inaugurée le 8 mai 2010. (*délibération n° 2010-43*)

- **DECIDE à l'unanimité**, les dénominations suivantes :

La voie, au nord du Carré, perpendiculaire à Trait d'union :

- **Allée de la Connaissance**

La voie courte, perpendiculaire à Points de vue, face à la ferme de Varâtre :

- **Allée de la Tradition**

La voie courte, perpendiculaire à Points de vue, face à la résidence hôtelière du Clarion's :

- **Allée de la Patience**

La voie, perpendiculaire à l'allée de la Mixité :

- **Allée de l'Echange**

La voie, perpendiculaire à l'allée de la Citoyenneté :

- **Allée du Respect**

La voie, reliant Point de vue au côté de l'Entre deux :

- **Allée de la Tolérance**

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire. (*délibération n° 2010-44*)

- **DECIDE à l'unanimité, D'EMETTRE** un avis favorable à la demande de la société Espace Expansion, **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire. (*délibération n° 2010-45*)
- **DECIDE à l'unanimité, D'EMETTRE** un avis favorable à la demande de dérogation au repos dominical de la SAS EXAPAQ pour une ouverture dominicale le dimanche 9 mai 2010. (*délibération n° 2010-46*)

***L'ordre du jour du Conseil Municipal étant épuisé,
Monsieur le Maire procède à une suspension de séance afin de donner la parole au public***

Une personne du public interpelle le Maire sur le retard dans la réalisation des travaux du RD 50, et sur l'état d'avancement du projet d'implantation d'une clinique sur Sénart.

S'agissant du RD 50, Michel Bisson précise que le marché de travaux va être prochainement lancé. Concernant l'implantation de la clinique, il explique qu'au travers des éléments qui lui ont été communiqués, il s'avère que différents freins viennent perturber l'avancement de ce projet. Il reste toutefois confiant sur une localisation sénartaise.

Une personne du public rappelle que se déroulera également le 8 mai une vente de produits bio et de terroir avec projection à 20 H 30 d'un film « déchets à ménager ».

LA SEANCE EST LEVEE A 22 H 30

Fait à LIEUSAINTE,
le 05 mai 2010

***Le Maire,
Michel BISSON***